

2S SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 3000 euros
Siège social : 13 route Nationale
59111 HORDAIN
851 837 864 RCS VALENCIENNES

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT

DU 15 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le quinze juillet, au siège social,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Sylvain PARSY demeurant 13 route Nationale 59111 Hordain,

Propriétaire de la totalité des 3000 actions de 1 (un) euro chacune composant le capital social de la Société 2S SERVICES,

Associé unique de ladite société,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Constatation de l'apport effectué à la société EPS GROUP,
- Constatation de l'absence de changement de Président,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – CONSTATATION DE L'APPORT

Monsieur PARSY Sylvain, associé unique, rappelle qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date de ce jour, il fait apport de la totalité des 3000 actions, numérotées de 1 à 3000, qu'il détenait de la SAS 2S SERVICES au profit de la société EPS GROUP et constate la réalisation de cet apport.

S. P

DEUXIEME DECISION – ABSENCE DE CHANGEMENT DE PRESIDENT

Monsieur PARSY Sylvain précise qu'il demeure Président de la société, mais que, par suite de l'apport des actions susmentionnées, il devient Président non associé de la société.

TROISIEME DECISION — DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Parsy', written in a cursive style.